

Réunion du 9 septembre 2025

Présents : Dugué, Jeanneau, Bureau, Moreau, Lhuair, Guilloteau, Bate, Chollet, Vincent

Excusés : Grenon→procuration Dugué, Julliard→procuration Moreau, Carmagnac →procuration Jeanneau, Delahaye, Durot. Pouilloux.

Secrétaire de séance: M Roland JEANNEAU

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

Travaux :

Suite à la dernière réunion de conseil Monsieur le Maire a eu l'occasion de discuter avec les maires des communes voisines au sujet des voiries communes et des devis ont été sollicités auprès des entreprises GUEMENT, COLAS et SOPOTP .

Des devis ont également été demandés pour la raquette de la zone. Les montants varient entre 33 000 et 36 000 €.

Ecole : M. JEANNEAU fera vérifier la toiture de la cantine qui paraît s'affaisser à l'entreprise LOPEZ.

L'entreprise DUPRÉ étudie la possibilité d'équiper l'école d'un système de climatisation et doit nous faire parvenir un chiffrage.

Devis en cours également pour les ouvertures au niveau de la cantine.

PLU : le dossier doit passer en CEDEPENAF jeudi 11 septembre.

Délibérations :

Suite à la rencontre avec le SDIS17 en présence de M. VILLAIN Président du SDIS17, M. Marcaillou contrôleur général du SDIS17, Mme Bureau et Monsieur le Maire ; Monsieur Dugué explique au conseil municipal que le projet d'extension et mise au norme du centre de première intervention de Pérignac sera géré par le SDIS et que les communes concernées recevront une demande de participation. L'étude n'ayant pas commencée, le projet par conséquent ne pourra aboutir avant 2 ans environ. La solution d'attente envisagée serait d'acheter un module préfabriqué afin d'y loger un deuxième vestiaire. A la demande et sur les conseils du SDIS17 un devis est proposé pour un montant de 17 991€ HT. Le SDIS17 s'est engagé à prendre les raccordements à sa charge. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de ce module auprès de la société LOCA MS.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de convention avec la CDCHS pour les sessions de broyage des végétaux afin de réaliser du paillage.

SDEER : Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis du SDEER pour réparation de la prise des illuminations située Place de l'Eglise pour un montant de 114,60 € HT à la charge de la commune.

Impasse du Baron : M. et Mme POTHIER propriétaires de l'Impasse du Baron à Goux avaient sollicité la mairie il y a plusieurs mois afin de faire reprendre cette Impasse qui dessert plusieurs administrés, dans le domaine communal pour l'euro symbolique. En effet les propriétaires n'utilisent pas cette impasse pour accéder à leur maison.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature d'un acte administratif pour l'intégration de l'Impasse du Baron dans le domaine communal pour l'euro symbolique et charge M. Roland JEANNEAU de signer l'acte administratif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une caution annuelle auprès des associations pour l'utilisation de la salle des fêtes du même montant que la caution demandée aux

particuliers c'est à dire 1300 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Loyer logement de la Poste : Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer du logement de la Poste à 850€. Le nettoyage du jardin sera effectué à l'entrée des locataires.

Questions diverses :

Photos inauguration maison de santé et soirée estivale : les photos ont été triées et feront l'objet d'une édition album photo qui sera conservée en mairie. Les personnes qui le souhaitent pourront feuilleter les albums et une commande groupée pourra être passée pour les personnes intéressées.

Monsieur le Maire a reçu une demande des kinés afin de connaître le tarif de location du logement de la maison de santé.

Une demande d'autorisation pour un emplacement afin de vendre des huîtres a été adressée à la mairie. Il s'agit de l'entreprise FORGEAU domiciliée à Coulonges qui souhaite venir le dimanche matin sur le parking Place de l'Église. Le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'une administrée qui souhaite que la mairie étudie la possibilité de mettre en place l'action « participation citoyenne » pour son quartier. Il s'agit d'une veille pour lutter contre les vols et la délinquance.

L'assemblée générale de l'APE aura lieu le 23 septembre à Bougneau.

Monsieur le Maire a reçu M. Parlant du BNIC qui lui a communiqué un résumé de l'activité viticole sur la commune.

Participation citoyenne : nettoyage du cimetière le samedi 18 octobre au matin. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.